

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1049

3 mai 2013

SOMMAIRE

Abilen Eurasia S.à r.l.	50336	GRI TIII	50350
Arkai Domiciliation S.à r.l.	50343	Grosvenor First European Property Invest- ments S.A.	50343
Biopass S.A.	50314	Hallo S.A.	50349
Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A.	50345	HP LUX FUND SICAV	50313
Boulder Licensing S.à r.l.	50352	HP LUX SICAV-SIF S.A.	50313
Bourgey Montreuil Lux S.A.	50315	I.R.I.S. Financial Services S.A.	50347
Can Cosmi S.A. SPF	50316	I.R.S.M. S.A.	50347
Capacity Allocation Service Company.eu S.A.	50343	J2B Consultants S.à r.l.	50336
Capetown S.A.	50314	Jaeger Shipping S.à r.l.	50334
Catalyst Romania S.C.A. SICAR	50345	Kazanorgsintez S.A.	50321
Crossroads Investments S.A.	50314	KBL European Private Bankers S.A.	50333
Cucina (BC) Group Finance	50316	KBL European Private Bankers S.A.	50333
Cucina (BC) Luxco	50316	Kew S.à r.l.	50334
Eastern S.à r.l.	50313	Kredietrust Luxembourg S.A.	50336
Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.	50317	Kredietrust Luxembourg S.A.	50333
Eurazeo Services Lux.	50315	LaSalle UK Ventures Co-Investment Pro- perty 2 S.à r.l.	50333
F9 International Holdings S.à r.l.	50346	LDV Finance S.A.	50306
Fidelity Productions Participations S.A.	50348	Lux 6 Starlight USD S.à r.l.	50322
Financière Cavour S.A.	50346	LuxCapital V S.à r.l.	50335
First Investments S.A.	50348	Luxvingsoft Sàrl	50334
Fisher Holdings Luxembourg Sàrl	50349	Neo Medical Systems S.à r.l.	50335
Fobos-04 Investment S.A.	50345	Pacific Road Holdings II S.à r.l.	50348
Fobos-04 Investment S.A.	50346	Plus 2009 S.à r.l.	50313
Fobos-04 Investment S.A.	50345	Prospector Finance Rig 1 S.à r.l.	50313
Gearbulk Luxembourg S.à r.l.	50349	Q.I.M. Capital S.C.A.- SICAV FIS	50344
Generation S.A.	50344	Rosaura S.A.	50347
Goldwalk Invest S.A.	50350	S.C.I. St. Saturnin	50308
Grand Rock Funds S.A.	50349	Sidermat S.A.	50344
GR Equipment S.à r.l.	50311	Skype Communications	50306
		Tournage Fraisage Mécanosoudure Lu- xembourg S.A.	50344

LDV Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 174.318.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère, en date du 11 décembre 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2012, relation: LAC/2012/59555, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013, référence L130010070, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 454 du 23 février 2013, pour compte de la société anonyme "LDV FINANCE S.A.", ayant eu son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174318,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à des erreurs matérielles dans la composition du conseil d'administration:

IL Y A LIEU DE LIRE:

2. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Giuseppe PIGNATIELLO, administrateur, né à Viganello (Suisse), le 12 octobre 1975, demeurant à CH-6915 Pambio-Noranco, Via Senago 23, président du conseil d'administration;
- b) Monsieur Filippo FAGNANI, administrateur, né à Milan (Italie), le 15 mai 1977, demeurant à CH-6815 Melide, via Lungolago Giuseppe Motta 114b, (Suisse); et
- c) Madame Maria Brunella BIASUTTI PIGNATON, administrateur, née à Vitoria (Brésil), le 6 septembre 1978, demeurant à CH-6815 Melide, via Lungolago Giuseppe Motta 114b (Suisse).

AU LIEU DE:

2. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Giuseppe PIGNATIELLO, administrateur, né à Viganello (Suisse), le 12 octobre 1975, demeurant à CH-6915 Pambio-Noranco, Via Senago 23 (Suisse), président du conseil d'administration;
- b) Monsieur Filippo FAGNANI, administrateur, né à Milan (Italie), le 15 mai 1977, demeurant à CH-6815 Melide, via Lungolago Giuseppe Motta 144 (Suisse); et
- c) Madame Maria BRUNELLA BIASUTTI PIGNATON, administrateur, née à Vitoria (Brésil), le 6 septembre 1978 demeurant à CH-6815 Melide, via Lungolago Giuseppe Motta 144 (Suisse).

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 mars 2013. Relation: LAC/2013/10660. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): FRISING.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2013034249/37.

(130042030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Skype Communications, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 100.468.

—
In the year two thousand and thirteen, on the second day of April.

Before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Maître Alessandro Sorcinelli, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as a special attorney-in-fact of:

- the board of managers of Springboard Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand United-States Dollars (USD 20,000.-), with registered office at 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149809 and incorporated following a notarial deed dated 18 November 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 19 of 5 January 2010 and whose articles of association have been amended for the last time by a notarial deed dated 23 November 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 329 of 7 February 2012 ("Springboard Investments"); and
- the board of managers of Skype Communications, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of seventeen million six hundred forty-four thousand six hundred

seventy-six euro and twenty-five cents (EUR 17,644,676.25), with registered office at 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100468 and incorporated following a notarial deed dated 22 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 642 of 22 June 2004 and whose articles of association have been amended for the last time by a notarial deed dated 23 November 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 235 of 27 January 2012 ("Skype Communications").

The said appearing person, acting in such capacity by virtue of the two (2) proxies which will remain attached to the present deed has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- that in accordance with the joint merger proposal in notarial form recorded in a notarial deed on 19 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 504 of 1st March 2013 (the "Joint Merger Proposal"), Skype Communications, as the absorbing company (the "Absorbing Company"), and Springboard Investments, as the absorbed company (the "Absorbed Company"), contemplated to merge;
- that Skype Communications is the sole shareholder of the Absorbed Company.
- that no shareholder of the Absorbing Company required, during the period of one (1) month following the publication of the Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, an extraordinary general meeting of the Absorbing Company, to be convened in order to resolve on the approval of the merger;
- that the merger became effective and entailed ipso jure the universal transfer, between the merging companies, of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company on 2 April 2013 at 00:01 a.m.;
- that following the merger, the Absorbed Company ceased to exist;
- that following the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company, the shares of the Absorbed Company have been cancelled and the books and documents of the Absorbed Company are kept during the legal period (five (5) years) at the registered office of the Absorbing Company: 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- that on the day of publication of this deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the merger will become effective towards third parties.

The undersigned notary confirms that he has verified and hereby certifies, in compliance with articles 271(2), 273(1) and 279 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the existence and the validity of the legal acts and formalities to be accomplished by the Absorbing Company and by the Absorbed Company for the merger to become effective.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux avril.

Par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Alessandro Sorcinelli, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial:

- du conseil de gérance de Springboard Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de vingt mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 20.000.), ayant son siège social au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149809 et constituée suivant un acte notarié en date du 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 19 du 5 janvier 2010 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte notarié en date du 23 novembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 329 du 7 février 2012 («Springboard Investments»); et

- du conseil de gérance de Skype Communications, une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de dix-sept millions six cent quarante-quatre mille six cent soixante-seize euro et vingt-cinq centimes (EUR 17.644.676,25), ayant son siège social au 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100468 et constituée suivant un acte notarié en date du 22 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 642 du 22 juin 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte notarié en date du 23 novembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 235 du 27 janvier 2012 («Skype Communications»).

Lequel comparant, agissant en ladite qualité en vertu de deux (2) procurations qui resteront annexées au présent acte, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet commun de fusion établi sous forme notariée, suivant acte notarié en date du 19 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 504 du 1^{er} mars 2013 (le «Projet Commun de Fusion»), Skype Communications, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante») et Springboard Investments, en tant que société absorbée (la «Société Absorbée»), ont projeté de fusionner,
- que Skype Communications est le seul associé de la Société Absorbée,
- qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, afin de décider de l'approbation de la fusion;
- que la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle, entre les sociétés fusionnantes, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante le 2 avril 2013 à 00h01;
- que suite à la fusion intervenue, la Société Absorbée a cessé d'exister;
- que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les parts sociales de la Société Absorbée sont annulées et les livres et documents de ces dernières sont conservées pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante: 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- qu'au jour de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la fusion deviendra définitive à l'égard des tiers.

Le notaire soussigné confirme qu'il a vérifié et atteste, conformément aux articles 271(2), 273(1) et 279 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et à la Société Absorbée en vue de la réalisation de la fusion.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du comparant et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Sorcinelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 avril 2013. REM/2013/570. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013055039/110.

(130067187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

S.C.I. St. Saturnin, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg E 494.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DOUZE AVRIL.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- La société GROUPE AZUR S.A., société anonyme ayant son siège social 7a, rue des Glacis L-1628 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115352.

- Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA, né le 10 juin 1963 à Valpacos Portugal, demeurant professionnellement au 63, avenue Gabriel Péri F-92600 Asnières sur Seine.

tous ici représentés par Madame Johanna FISCHMANN, juriste, avec adresse professionnelle à 7a rue des Glacis L-1628 Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procurations datées respectivement du 28 et 15 mars 2013.

Les dites procurations, signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqué, déclarant agir en leurs qualités de seuls associés de «S.C.I. St SATURNIN», une société civile immobilière ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 494 (la Société).

Les associés déclarent que la Société a été constituée le 21 décembre 2000, suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 568 du 25 juillet 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour

la dernière fois 10 juin 2002, suivant un acte du notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du même notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, publié au Mémorial, numéro 1248 du 27 août 2002.

Les associés, représentés comme stipulé ci-dessus, représentant la totalité du capital de la société, ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre acte que l'intégralité du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée, que les Associés ont été informés de l'ordre du jour de cette Assemblée et se considèrent eux-mêmes comme dûment et valablement convoqués. L'Assemblée décide par conséquent, pour autant que de besoin, de renoncer aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective et le lieu d'administration centrale de la Société, de L-1628 Luxembourg, 7A, Rue des Glacis, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri, France, avec effet, pour les besoins administratifs français, au 1^{er} janvier 2013 sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité de la personnalité juridique.

Troisième résolution

L'Assemblée décide que la Société maintient la forme juridique d'une société civile (forme juridique de la société en France) avec la dénomination sociale «SCI SAINT SATURNIN».

L'Assemblée accepte la nationalité française résultant du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri, France.

Quatrième résolution

L'Assemblée confirme que tout l'actif et le passif de la Société resteront, suite au transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri, France, rattachés à la Société sans interruption ni restriction.

L'Assemblée déclare que l'actif de la société est notamment composé des biens immobiliers suivants, tous situés en France:

Sur la commune de RANTIGNY (Oise)

Un ensemble immobilier composé de divers bâtiments à usage d'entrepôts industriels et de bureaux et le terrain sur lequel ils ont édifiés. Figurant au cadastre savoir:

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	AB	0007	«Allée des Fresnes»	2ha 24a 16ca
	AB	0008	«23D rue Emile Zola»	2ha 17a 98ca
	AB	0012	«Allée des Fresnes»	5a 30ca
	AC	0005	«23B rue Emile Zola»	7ha 18a 69ca
	AC	0006	«Rue Emile Zola»	7a 67ca
	AC	007	«Rue Emile Zola»	13ca
	AC	0013	«Rue Emile Zola»	1a 90ca

Observation étant ici faite que l'ensemble immobilier était antérieurement cadastré:

*Lieudit «Marais de Rantigny».

- section C numéro 661 pour 5 ares 30 centiares (non bâti),
- section C numéro 720 pour 2 hectares 15 ares 63 centiares,
- section C numéro 721 pour 2 hectares 24 ares 16 centiares (bâti),
- section C numéro 698 pour 6 ares 60 centiares (non-bâti).

*Lieudit «Rantigny Village».

- section C numéro 785, pour 13 centiares,
- section C numéro 784, pour 7 ares 67 centiares,
- section C numéro 707 pour 1 are 90 centiares (non bâti),
- Et la parcelle cadastrée section C numéro 783 pour 7 ha 01 a 28 ca.

Et qu'aux termes d'un procès-verbal de remaniement de Rantigny en date du 4 juin 2004, publié à la Conversation des hypothèques de Clermont, le 4 juin 2004, Volume 2004 P numéro 2071:

- la parcelle cadastrée section C numéro 783 est devenue la parcelle cadastrée section AC numéro 5,

- la parcelle cadastrée section C numéro 784 est devenue la parcelle cadastrée section AC numéro 6,
- la parcelle cadastrée section C numéro 785 est devenue la parcelle cadastrée section AC numéro 7,
- la parcelle cadastrée section C numéro 707 est devenue la parcelle cadastrée section AC numéro 13,
- la parcelle cadastrée section C numéro 661 est devenu la parcelle cadastrée section AB numéro 12,
- la parcelle cadastrée section C numéro 721 est devenue la parcelle cadastrée section AB numéro 7,
- les parcelles cadastrées section C numéros 698 et 720 ont été réunies pour former la parcelle cadastrée section AB numéro 8.

Tel que les dits biens existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques y attachés, sans exception ni réserve.

Cinquième résolution

L'Assemblée a approuvé le 29 mars 2013 les comptes de la Société au 31 décembre 2012, préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, dont une copie restera annexée au présent acte.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les associés de la Société resteront inchangés suite au transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri, France et que toutes les parts d'intérêts continueront à être détenues par les associés susnommés.

Septième résolution

L'Assemblée décide qu'en France, la Société fonctionnera sous la forme d'une société civile avec la dénomination sociale «SCI SAINT SATURNIN», et décide la refonte complète des Statuts pour les rendre conformes au droit français, par conséquent elle adopte les nouveaux statuts de la Société (dont un exemplaire restera annexé aux présentes).

Cette résolution est soumise à l'exécution et au dépôt de toutes les formalités juridiques en droit français.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte et d'accepter la démission des associés en tant que gérants de la Société.

L'Assemblée décide de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide que Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA, (né le 10 juin 1963 à Valpacos Portugal, demeurant 11 rue d'Ormesson F-95170 DEUIL LA BARRE) sera nommé en qualité de gérant de la Société en France, dès la mise en oeuvre du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri France.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de nommer et d'autoriser le notaire instrumentant, afin d'effectuer toutes les formalités et les actes à Luxembourg nécessaires ou utiles pour les besoins du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à F-92600 Asnières-sur-Seine, 61-65, Avenue Gabriel Péri France conformément au droit applicable.

L'Assemblée décide également, pour ce qui concerne les formalités de toute nature à réaliser en France de conférer tous pouvoirs nécessaires à Monsieur Fernando SAMPAIO BATISTA avec faculté de délégation/substitution ainsi qu'à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal. Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent à environ mille quatre cents (EUR 1.400).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation du présent acte donnée à la mandataire des Associés, connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17773. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Référence de publication: 2013055024/129.

(130067069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2013.

GR Equipment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6944 Niederanven, 22, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 175.763.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am fünften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Guy BERSCHIED, wohnhaft in L-6944 Niederanven, 22, rue Dicks, geboren in Luxembourg, am 7. September 1952.
 - 2) Herr Guy REUTER, wohnhaft in L-3397 Roeser, 1A, rue Schlamme, geboren in Luxemburg, am 31. August 1983.
- Die Erschienenen haben die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt festgelegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt, gegründet.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf von Kleidern, Sportbekleidung, sowie damit in Zusammenhang stehenden Artikeln und Zubehör.

Die Gesellschaft ist zu allen Geschäften und Massnahmen berechtigt, die dem Gesellschaftszweck unmittelbar und mittelbar zu dienen geeignet sind. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung GR EQUIPMENT S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Niederanven. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 12.500.- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile zu je EUR 125.- (einhundertfünfzig Euro).

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Uebertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten, jedoch können sie nur mit vorheriger Zustimmung des Mitgesellschafters oder von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafter Immobilien erwerben, Hypotheken aufnehmen, Verpfändungen vornehmen und Beteiligungen an anderen Gesellschaften übernehmen. Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch zwei Gesellschafter gemeinsam geführt werden.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die

Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Einzahlung

Die 100 (einhundert) Anteile werden wie folgt gezeichnet:

1) Herr Guy BERSCHIED, vorgenannt:

Fünzig Anteile	50
--------------------------	----

2) Herr Guy REUTER, vorgenannt:

Fünzig Anteile	50
--------------------------	----

TOTAL: EINHUNDERT Anteile	100
-------------------------------------	-----

Die Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500.- (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18.9.1933 erfüllt sind.

Schätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise EUR 1.200.-.

Beschlüsse der Gesellschafter

Die vorgenannten Gesellschafter, welche das gesamte gezeichnete Kapital vertreten, haben sofort folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-6944 Niederanven, rue Dicks 22.

2. Zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit wird ernannt:

Herr Guy REUTER, wohnhaft in L-3397 Roeser, 1A, rue Schlammesté, geboren in Luxemburg, am 31. August 1983.

Er hat die weitestgehenden um die Gesellschaft bei allen Angelegenheiten durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. BERSCHIED, G. REUTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mars 2013. Relation: LAC/2013/10560. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 11. März 2013.

Référence de publication: 2013034193/102.

(130041757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Plus 2009 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 148.764.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. März 2012.

Plus 2009 S.à.r.l.

Katja Mertes-Tegebauer / Oliver Benner

Référence de publication: 2013038279/12.

(130047051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Prospector Finance Rig 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.484.

Veuillez noter que l'associée unique, Prospector Finance S.à r.l., a transféré son siège de L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, en date du 1^{er} octobre 2012.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Prospector Finance Rig 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038281/13.

(130046682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

**HP LUX FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. HP LUX SICAV-SIF S.A.).**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.889.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013033341/14.

(130040318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.088.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 31 décembre 2012

1. Monsieur Christiaan Willem VAN BOETZELAER a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été diminué de 5 (cinq) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Eastern S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038615/15.

(130047530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Capetown S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.611.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2012:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013038586/24.

(130047972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Crossroads Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 100.288.

—
Les comptes annuels de la société au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013038598/12.

(130047741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Biopass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 144.661.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 mars 2013

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer en tant qu'administrateur:

Monsieur Marc Vitière

Né le 16 octobre 1949 à Puteaux (France)

Demeurant Le Haut Bacon

F-83890 Besse sur Issole

dont la nomination sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013038551/18.

(130047334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Bourgey Montreuil Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.539.

—
Extrait de résolutions à l'Assemblée Générale du 1^{er} février 2013

Première résolution:

L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Patrick DESCHARRIERES en date du 10 janvier 2012.

En conséquence l'assemblée décide de nommer en son remplacement Monsieur Olivier ROYER, employé privé, demeurant 4 résidence des roches F-73100 Mouxy, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants, et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Nicolas RICHARD, employé privé, demeurant 4, Chemin des Fontaines F-38110 MONTAGNEU
- Monsieur Marc VOLLET, employé privé, demeurant 3 rue de la Croix F-38530 BARRAUX.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de renouveler le mandat de l'administrateur délégué, et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017, à savoir:

- Monsieur Nicolas RICHARD, employé privé, demeurant 4, Chemin des Fontaines F-38110 MONTAGNEU

Référence de publication: 2013038553/21.

(130047922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Eurazeo Services Lux., Société Anonyme.

Capital social: EUR 823.224,69.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 3.139.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 21 février 2013 que le mandat du réviseur d'entreprises de la Société, Mazars Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.962, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, a été renouvelé pour une durée d'un an, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

Il résulte par ailleurs du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 21 février 2013 que les mandats des administrateurs ayant expiré, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société décide de réélire les personnes suivantes comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Philippe Audouin, directeur financier, domicilié professionnellement 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France, à la fonction d'administrateur;
- Monsieur Christophe Aubut, chargé de mission, domicilié professionnellement 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, à la fonction d'administrateur;
- Monsieur François Pfister, avocat, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, à la fonction d'administrateur;
- Monsieur Antoine Lallier, contrôleur financier, domicilié professionnellement 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, à la fonction d'administrateur;

Les administrateurs sont nommés pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il y a lieu par ailleurs de compléter le pouvoir de signature de Monsieur Antoine Lallier, en sa qualité de délégué à la gestion journalière, à savoir: signature individuelle dans les limites de la gestion journalière.

Enfin, il y a lieu de modifier l'adresse professionnelle de Monsieur Christophe Aubut en tant que délégué à la gestion journalière, celle-ci étant: 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Lallier / Christophe Aubut

Administrateurs

Référence de publication: 2013038631/33.

(130047391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Can Cosmi S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013038585/13.

(130047543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Cucina (BC) Group Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.900.

Extrait des décisions de l'associé unique de la sociétés prises en date du 15 février 2013

En date du 15 février 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Accepter la démission de Monsieur Felipe Merry del Val de son mandat de gérant avec effet au 5 février 2013.

- Nommer Monsieur Jeffrey Scherer, né le 10 juin 1975 à Washington D.C., ayant comme adresse professionnelle: Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Royaume Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 5 février 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Ailbhe Jennings, gérante

- Monsieur James Boudreau, gérant

- Monsieur Jeffrey Scherer, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038582/20.

(130047625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Cucina (BC) Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.134,98.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.726.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des associés de la société prises en date du 15 février 2013

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 février 2013, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- Accepter la démission de Monsieur Felipe Merry del Val de son mandat de gérant avec effet au 5 février 2013.

- Nommer Monsieur Jeffrey Scherer, né le 10 juin 1975 à Washington D.C., ayant comme adresse professionnelle: Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Royaume Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 5 février 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Madame Ailbhe Jennings, gérante

- Madame Ruth Springham, gérante

- Monsieur Jeffrey Scherer, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038583/21.

(130047626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.845.203,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.466.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, notary, on 9 December 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 268 dated 9 February 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.463 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Beck, notary, on 9 December 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Memorial C") number 254 dated 8 February 2011, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.466 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 16 December 2011, published in the Memorial C, dated 29 February 2012 number 536.

II.- That the 16,762,415 (sixteen million seven hundred sixty-two thousand four hundred fifteen) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 11,082,788 (eleven million, eighty-two thousand, seven hundred and eighty-eight Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 16,762,415 (sixteen million, seven hundred and sixty-two thousand, four hundred and fifteen Euros) to EUR 27,845,203 (twenty-seven million, eight hundred and forty-five thousand, two hundred and three Euros) by the issuance of 11,082,788 (eleven million, eighty-two thousand, seven hundred and eighty-eight) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 99,745,093.91 (ninety-nine million, seven hundred and forty-five thousand, ninety-three Euros and ninety-one Cents) out of which EUR 1,108,279 (one million, one hundred and eight thousand, two hundred and seventy-nine Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l. of the new shares by way of contributions in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 11,082,788 (eleven million, eighty-two thousand, seven hundred and eighty-eight Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 16,762,415 (sixteen million, seven hundred and sixty-two thousand, four hundred and fifteen Euros) to EUR 27,845,203 (twenty-seven million, eight hundred and forty-five thousand, two hundred and three Euros) by the issuance of 11,082,788 (eleven million, eighty-two thousand, seven hundred and eighty-eight) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 99,745,093.91 (ninety-nine million, seven hundred and forty-five thousand, ninety-three Euros and ninety-one Cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which EUR 1,108,279 (one million, one hundred and eight thousand, two hundred and seventy-nine Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of receivables held by the Sole Shareholder, in an aggregate amount of EUR 110,827,881.91 (one hundred and ten million, eight hundred and twenty-seven thousand, eight hundred and eighty-one Euros, and ninety-one Cents) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription, the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 110,827,881.91 (one hundred and ten million, eight hundred and twenty-seven thousand, eight hundred and eighty-one Euros, and ninety-one Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Ms. Cathryn Arnell, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;

b) Ms. Brandi Galvin Morandi, category A manager, with professional address at One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, California 94065, United States of America;

c) Ms. Kathryn Herrick, category A manager, with professional address at 80 Cheapside, London EC2V 6EE, United Kingdom;

d) Mr. Luc Sunnen, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

e) Mr. Christophe Fender, category B manager, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.: 27,845,203 (twenty-seven million, eight hundred and forty-five thousand, two hundred and three) shares.

The notary acts that the 27,845,203 (twenty-seven million, eight hundred and forty-five thousand, two hundred and three) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital of the Company is set at EUR 27,845,203 (twenty-seven million, eight hundred and forty-five thousand, two hundred and three Euros), represented by 27,845,203 (twenty-seven million, eight hundred and forty-five thousand, two hundred and three) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 43, boulevard du prince-Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Beck, notaire, le 9 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 268 du 9 février 2011, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.463 (l'“Associé Unique”),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée “ne varietur” par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de “Equinix (Luxembourg) Investments S.à r.l.”, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé en date 9 décembre 2010 par Maître Henri Beck, notaire, le 9 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le “Mémorial C”), numéro 254 du 8 février 2011, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157.466 (la “Société”).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Francis Kessler, soussigné, le 16 décembre 2011, publié au Mémorial C, en date du 29 février 2012 numéro 536.

II.- Que les 16.762.415 (seize millions sept cent soixante-deux mille quatre cent quinze) parts sociales avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 11.082.788 EUR (onze millions quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-huit Euros) afin de le porter de son montant actuel de 16.762.415 EUR (seize millions sept cent soixante-deux mille quatre cent quinze Euros) à 27.845.203 EUR (vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trois Euros) par l'émission de 11.082.788 (onze millions quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 99.745.093,91 EUR (quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quarante-cinq mille quatre-vingt-treize Euros et quatre-vingt-onze centimes), dont un montant de 1.108.279 EUR (un million cent huit mille deux cent soixante-dix-neuf Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature;

3. Souscription et libération par Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter de telles parts sociales; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 11.082.788 EUR (onze millions quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-huit Euros) afin de porter son montant actuel de 16.762.415 EUR (seize millions sept cent soixante deux mille quatre cent quinze Euros) à 27.845.203 EUR (vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trois Euros) par l'émission de 11.082.788 (onze millions quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 99.745.093,91 EUR (quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent quarante-cinq mille quatre-vingt-treize Euros et quatre-vingt-onze centimes) (la "Prime d'émission") dont un montant de 1.108.279 EUR (un million cent huit mille deux cent soixante dix-neuf Euros) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature consistant en des créances détenues par l'Associé Unique, pour un montant total de 110.827.881,91 EUR (cent dix millions huit cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-un Euros et quatre-vingt-onze centimes) (l'"Apport").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est de 110.827.881,91 EUR (cent dix millions huit cent vingt-sept mille huit cent quatre-vingt-un Euros et quatre-vingt-onze centimes).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Ici interviennent:

a) Mme Cathryn Arnell, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;

b) Mme Brandi Galvin Morandi, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à One Lagoon Drive, 4th Floor, Redwood City, Californie 94065, Etats-Unis d'Amérique;

c) Mme Kathryn Herrick, gérant de catégorie A, avec adresse professionnelle à 80 Cheapside, Londres EC2V 6EE, Royaume-Uni;

d) M. Luc Sunnen, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle à 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg; et

e) M. Christophe Fender, gérant de catégorie B, avec adresse professionnelle à 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg;

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Equinix (Luxembourg) Holdings S.à r.l.: 27.845.203 (vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trois) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 27.845.203 (vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trois) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentés de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à 27.845.203 EUR (vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trois Euros), représenté par 27.845.203 (vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille deux cent trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.”

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 mars 2013. Relation: EAC/2013/2877. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038628/255.

(130047769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Kazanorgsintez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.183.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013038765/24.

(130047238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Lux 6 Starlight USD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 176.050.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of the month of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starwood Capital Operations, LLC, a LLC organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, registered with the State of Delaware under number 2975092, here represented by Thierry Drinka, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Lux 6 Starlight USD S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of forty US Dollars (USD 40), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Manager(s).

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time *ad nutum* (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

Art. 8. Powers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or

officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company.

However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year and Annual general meeting.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

50327

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set at two (2) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

Second resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de mars,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu:

Starwood Capital Operations LLC, une Limited Liability Company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, inscrite dans l'Etat du Delaware (USA) sous le numéro 2975092, ici représentée par Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Lux 6 Starlight USD S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de quarante US Dollars (USD 40), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés

aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, fac-similé ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, fac-similé ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, fac-similé ou courriel.

Art. 10. Représentation.

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

11.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 20,000 (vingt mille US Dollars) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg,

(ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2013. LAC/2013/11014. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038783/585.

(130047834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

LaSalle UK Ventures Co-Investment Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038777/10.

(130047766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

KBL European Private Bankers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.395.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

KBL European Private Bankers S.A.

Yves Pitsaer / Jacques Peters

Member of Executive Committee / Chief Executive Officer

Référence de publication: 2013038774/14.

(130047951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

KBL European Private Bankers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

KBL European Private Bankers S.A.

Yves Pitsaer / Jacques Peters

Member of Executive Committee / Chief Executive Officer

Référence de publication: 2013038773/13.

(130047950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Kredietrust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.896.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 18 février 2013

Le Conseil d'Administration du 18 février 2013 renomme la société Ernst & Young comme réviseur externe de la société Kredietrust Luxembourg SA pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

L'adresse de Ernst & Young est:

7, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall 2

L-5365 Munsbach

Luxembourg, le 18 février 2013.

Pour KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A

Olivier de JAMBLINNE

Référence de publication: 2013038770/17.

(130047948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Kew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.175.

Suite à la convention de cession de parts conclue entre Tele Columbus GmbH et Tele Columbus Management S.à r.l. en date du 12 juin 2012, l'intégralité des 500 parts de la Société ont été transférées par la société Tele Columbus GmbH à la société Tele Columbus Management S.à r.l., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-155.327.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Gérant

Référence de publication: 2013038767/16.

(130047790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Jaeger Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.278.

En date du 27 décembre 2012, l'associé unique BROOKLANDS SHIPPING LIMITED, avec siège social au 14, Par-la-Ville Road, HM 08 Hamilton, Bermudes, a cédé la totalité de ses 25.000 parts sociales à Gearbulk Navigation S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, Gearbulk Navigation S.à r.l. est le nouvel associé unique de la Société Jaeger Shipping S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038754/14.

(130047757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Luxvingsoft Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 19, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 175.470.

Suite à des cessions de parts intervenues sous seing privée en date du 1^{er} mars 2013, le capital de la société LUX-VINGSOFT SARL, est dès à présent souscrit comme suit:

Monsieur FERNANDES RIBEIRO Vitor Manuel, né à Aver-o-Mar/Povoa de Varzim (P),

le 11 juin 1975 Demeurant à L – 3440 Dudelange, 68, Avenue Grande-Duchesse Charlotte 10 parts sociales

Monsieur DA SILVA ALMEIDA Joaquim, né à Crestuma/Vila-Nova-de-Gaia (P),

le 12 septembre 1966, demeurant à P – 4415-377 Pedroso – Vila-Nova-de-Gaia, 472,

Rua Goncalves de Castro, 20 parts sociales

Monsieur FERREIRA DIAS José Augusto, né à Trofa/Agueda (P), le 27 décembre 1958,

demeurant à P – 8200-600 Albufeira, C.P 915A Varzea de Quarteira 20 parts sociales

Monsieur SARAIVA GONCALVES CRUZ Adriano José, né à Masarelos/Porto (P),

le 4 février 1972, demeurant à P – 4405-751 Madalena-Gaia, n° 22 rc/a Rua

Prof. Joaquim Simoes Hora 20 parts sociales

Monsieur LOPES GOMES Jaime Dinis, né à Sé/Porto (P), le 12 août 1979,

demeurant à P – 4410-208 S. Felix de Marinha, 360 Rua da Bela 20 parts sociales

Monsieur FERNANDES RIBEIRO Antonio Rafael, né à Aver-o-Mar/Povoa de Varzim (P),

le 26 décembre 1969, demeurant à L - 3450 Dudelange, 19, Rue du Commerce 10 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038795/24.

(130047883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

NeoMS, Neo Medical Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.809.

Constatation de cessions de parts sociales

La gérance constate, qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 18 mars 2013,

- Monsieur Sébastien Recloux, né le 16 juin 1974 à Namur, demeurant à B-5100 Jambes, 10, Rue du Corso Fleuri a cédé trois cent soixante (360) parts sociales qu'il détenait dans la société NEO MEDICAL SYSTEMS S.à r.l., en abrégé NEOMS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B148809

- Monsieur François Scalais, né le 13 juin 1975 à Ixelles, demeurant à L-1456 Luxembourg-Bonnevoie, 96, rue de l'Egalité a cédé cinq cent quatre-vingt-six (586) parts sociales qu'il détenait dans la société NEO MEDICAL SYSTEMS S.à r.l., en abrégé NEOMS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B148809

- Monsieur Michel Scalais, né le 7 septembre 1972 à Namur, demeurant à B-5170 Bois-de-Villers, 24, rue Camille Borbouse a cédé cent quatre-vingt (180) parts sociales qu'il détenait dans la société NEO MEDICAL SYSTEMS S.à r.l., en abrégé NEOMS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B148809

à la société QUAMTYS S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 132, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B167501.

Le gérant Monsieur François Scalais, né le 13 juin 1975 à Ixelles, demeurant à L-1456 Luxembourg-Bonnevoie, 96, rue de l'Egalité agissant en tant que gérant unique de la société à responsabilité limitée "NEO MEDICAL SYSTEMS S.à r.l., en abrégé NEOMS.", établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B148809, dûment autorisé à engager la Société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle, déclare accepter, au nom et pour le compte de la Société, la cession de mille cent vingt-six (1.126) parts sociales en faveur de QUAMTYS S.à r.l.

Le soussigné, François Scalais, considère la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double à Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour la Société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2013038829/36.

(130047942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

LuxCapital V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.147.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites en date du 18 mars 2013 de l'associé unique que:

- Les démissions de Alan Botfield et Ivo Hemelraad, en tant que gérant, sont acceptées avec effet au 11 mars 2013.
- Roberto Seddio, né le 30 juillet 1970 à Torino (I), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 11 mars 2013 et ce pour une durée indéterminée.
- Marta Ventura, née le 16 décembre 1981 à Lisbonne (Portugal), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 11 mars 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038787/18.

(130047448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Kredietrust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Kredietrust Luxembourg S.A.

Wouter GESQUIERE / Olivier de JAMBLINNE de MEUX

Administrateur délégué / Président

Référence de publication: 2013038771/13.

(130047949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

J2B Consultants S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 12, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.773.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038762/10.

(130047434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Abilen Eurasia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.051.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the eleventh day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mrs. Valentina BABINETS, company director, born in Moscow (Russian Federation) on January 18, 1979, residing in L-5322 Contern (Grand Duchy of Luxembourg), 3, Ob der Haangels,

here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, professionally residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of powers substituted to her.

Said powers, signed "ne varietur" by the empowered person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Abilen Eurasia S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure."

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing person, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100,-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B of the company for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mrs. Valentina BABINETS, company director, born in Moscow (Russian Federation) on January 18, 1979, residing in L-5322 Contern (Grand Duchy of Luxembourg), 3, Ob der Haangels.

Manager of the category B:

- Mr. Wim Mark P GELEYN, company director, born in Seoul (South Korea) on June 16, 1973, residing in L-8072 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg), 1, rue des Chênes.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the empowered person, who is known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le onze mars.

Par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Valentina BABINETS, administrateur de sociétés, née à Moscou (Fédération de Russie) le 18 janvier 1979, demeurant à L-5322 Contern (Grand-Duché de Luxembourg), 3, Ob der Haangels,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, lui substituée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Ekaterina DUBLET, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Ahilen Eurasia S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréées remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérante de catégorie A:

- Madame Valentina BABINETS, administrateur de sociétés, née à Moscou (Fédération de Russie) le 18 janvier 1979, demeurant à L-5322 Contern (Grand-Duché de Luxembourg), 3, Ob der Haangels.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Wim Mark P GELEYN, administrateur de sociétés, né à Seoul (Corée du Sud) le 16 juin 1973, demeurant à L-8072 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue des Chênes.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire comparante, connue au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2013. Relation GRE/2013/1184. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038469/355.

(130047825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Arkai Domiciliation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013038479/13.

(130047312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

CASC.EU S.A., Capacity Allocation Service Company.eu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.282.

Extrait de résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 13 mars 2013

Résolution 1

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide d'acter et d'accepter la démission de M. Jevsenak de son mandat d'administrateur de classe J de la société.

Résolution 3

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de nommer M. Vitoslav Turk, né le 2 février 1955 à Maribor, Slovénie, ayant comme résidence professionnelle Hajdrihova 2, SI-1000 Ljubljana, Slovenie, comme administrateur de classe J de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de 2012.

Pour extrait

Référence de publication: 2013038560/16.

(130047679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Grosvenor First European Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.935.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, tenue en date du 21 mars 2013, les décisions suivantes:

- prendre note de la démission de M. Frederik-Alexander Foussat en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- nommer M. Sébastien Hyst, né le 8 novembre 1973 à Suresnes, France, ayant son adresse professionnelle au 70 Grosvenor Street, Londres W1K3JP, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est constitué des personnes suivantes:

- M. Jean Bodoni;
- Mme Deepa Devani;
- Mme Denise Grant;
- M. Sébastien Hyst;

- M. Herman Moors;
- M. Chris Taite; et
- M. Giles Wintle;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013038712/25.

(130047773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Sidermat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 129.736.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037815/10.

(130046168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Tournage Fraisage Mécanosoudure Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 477, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 150.295.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/03/2013.

Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2013037863/12.

(130046233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Q.I.M. Capital S.C.A.- SICAV FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 163.622.

Les comptes annuels relatifs à la période du 21 Septembre 2011 (Date de Constitution) au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038304/12.

(130046932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Generation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 157.518.

EXTRAIT

1. L'Assemblée décide d'entériner, avec effet immédiat, la démission de Mr Alexis Kamarowsky, de Mr Frederigo Cannizzaro di Belmontino et de Mr François Manti de leur fonction d'Administrateurs de la Société.

2. L'Assemblée décide de nommer, comme Administrateurs de la Société, avec effet immédiat, Mr Roderick Egli, né le 31/10/1968 à Zurich, avec adresse professionnelle au 9, Rue Ferdinand Hodler, CH-1207 Genève (Suisse), Mr Martin Gruschka né le 31/05/1965 à Koln (Germany) avec adresse professionnelle au 12, Av. Pierre Odiel, CH-1224 Chene-Bourgeries, Suisse et Mme Nathalie Schenkel, née le 17/08/1970 à Mannedorf (CH), avec adresse professionnelle au Curtibergstrasse 106, Wagen 8646, Switzerland. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/03/2013.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013038698/20.

(130047358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Fobos-04 Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.609.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013038685/13.

(130047788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Fobos-04 Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.609.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013038686/13.

(130047789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Catalyst Romania S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.345.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 22 février 2013, l'adresse du associé gérant commandité Catalyst Romania GP S.à r.l. (RCS Luxembourg No. B 170.331) est à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013038564/12.

(130047720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.224.

Par résolutions signées en date du 20 mars 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur de classe B, avec effet au 20 mars

2. Nomination de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur de classe B, avec effet au 20 mars 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038541/16.

(130047643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Financière Cavour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.085.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE CAVOUR S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013038674/12.

(130047581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Fobos-04 Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.609.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 mars 2013.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Andrea Carini, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Cédric Finazzi, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Benoît Dessy, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 68, rue de Koerich L-8437 Stetnfort

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013038682/24.

(130047759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

F9 International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.014.

EXTRAIT

Conformément à deux contrats de cessions de parts sociales sous seing privé en date du 11 mars 2013:

- neuf mille (9.000) parts sociales de la Société ont été transférées par F9 International Holdings, LLC à F9 International Investor S. à r. l.

- mille (1.000) parts sociales de la Société ont été transférées par F9 International Investor, LLC à F9 International Investor S. à r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour F9 INTERNATIONAL HOLDINGS. S. à r. l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013038691/18.

(130047370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

I.R.I.S. PSF S.A., I.R.I.S. Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 43.063.

—
Procès verbal du conseil d'administration du 20 novembre 2012

Présents

Pierre De Muelenaere, administrateur-délégué

Denis Hermesse, administrateur

Ordre du jour

Modification du siège social

A l'unanimité, suite au déménagement des bureaux, les administrateurs présents décident de modifier l'adresse du siège social de la société qui est désormais domiciliée:

Ecoparc - SolarWind

Rue de l'Industrie, 13

L-8399 Windhof

Fait à Windhof, le 20 novembre 2012, et signé par circularisation.

Pierre De Muelenaere / Denis Hermesse

Administrateur-Délégué / Administrateur

Référence de publication: 2013038730/21.

(130047425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

I.R.S.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4483 Soleuvre, 1, rue F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 84.286.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07.12.2012:

1. Révocation du mandat de commissaire aux comptes de HMS FIDUCIAIRE Sarl, B121989, avec siège social à 270, Route d'Arlon à L-8010 Strassen

2. Nomination au mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Krieger Jean-Claude, né le 19 juillet 1968, domicilié professionnellement à 18, Rue de Dommeldange à L-7222 Walferdange; le mandat prend fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016.

Bertrange, le 07 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Madame MOSCIONI Anne-Marie

Administrateur-déléguée

Référence de publication: 2013038731/18.

(130047803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Rosaura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 68.374.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement en date du 28 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture de la liquidation de la société Rosaura S.A., ayant eu son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 mars 2013.
Pour extrait conforme
Maître Elisa Faraldo Talmon
Liquidateur

Référence de publication: 2013038891/15.

(130047767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Fidelity Productions Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 105.518.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les administrateurs de la Société en date du 1^{er} mars 2013 que Monsieur Patrick MOINET a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1^{er} mars 2013 que:

1. Le mandat des personnes suivantes a été renouvelé, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017:

Madame Sandrine BISARO, administrateur;

Monsieur Patrick MOINET, administrateur et Président du Conseil d'administration;

BF Consulting S.à r.l., commissaire.

2. La démission de Monsieur Alain LAM de son poste d'administrateur a été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.

3. Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038668/22.

(130047442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

First Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 105.256.

—
Il a été porté à la connaissance des actionnaires de la société les changements suivants:

- Démission de la FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA SARL (R.C.S. n° B 85.775), dont le siège social se situe au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l.

Référence de publication: 2013038676/12.

(130047324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pacific Road Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.960.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 19 mars 2013

Il résulte des décisions écrites de l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique») la décision suivante:

- L'Associé Unique décide de nommer Madame Justyna BIELASIK, née le 10 mai 1980 à Sieradz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

Il résulte de la décision susmentionnée que le conseil de gérance de la Société est constitué comme suit:

- Madame Sharon CALLAHAN, gérant de la Société; et,

- Madame Justyna BIELASIK, gérant de la Société.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour extrait analytique conforme

Sharon Callahan

Gérant

Référence de publication: 2013038858/20.

(130047251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Grand Rock Funds S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.416.

Société anonyme fondée le 26 Mars 2010 et publiée dans le Mémorial C-N° 1040 du 18.5.2010.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 29 mai 2012 que:

- les mandats de tous les administrateurs de la société ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/03/2013.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2013038700/14.

(130047845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Gearbulk Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 143.279.

En date du 27 décembre 2012, l'associé unique BROOKLANDS SHIPPING LIMITED, avec siège social au 14, Par-la-Ville Road, HM 08 Hamilton, Bermudes, a cédé la totalité de ses 25.000 parts sociales à Gearbulk Navigation S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, Gearbulk Navigation S.à r.l. est le nouvel associé unique de la Société Gearbulk Luxembourg S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013038696/14.

(130047711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Hallo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.565.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038721/10.

(130047822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Fisher Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.421.

Rectificatif à l'avis déposé le 13 décembre 2012 sous le numéro L 120214131

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 décembre 2012

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 11 décembre 2012 que Monsieur James COLEY a démissionné de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet immédiat. Monsieur Iain Alasdair Keith MOODIE, né le 31 mars 1967 à Hexham, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 19 Mercers Row,

Cambridge CB5 8BZ, Royaume-Uni, a été nommé comme nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038677/16.

(130047673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Goldwalk Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.456.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé le contrat de domiciliation avec la société sous rubrique au 19 mars 2013.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Wim Rits / Alan Botfield

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013038706/13.

(130047261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

GRI TIII, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.834.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "FINEX.LU S.A. SOPARFI", établie et ayant son siège social à L-4423 Soleuvre, 23, rue des Erables, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144705,

dûment représentée par:

- Monsieur Christian DENIZON, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, agissant en ses qualités d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration, et

- Monsieur Tom BERNARDY, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, agissant en sa qualité de vice-président du conseil d'administration,

ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "GRI TIII".

Art. 2. La société aura son siège social à Luxembourg. La durée en est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Elle pourra emprunter sous toutes les formes.

Art. 4. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en se conformant à la loi.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de juin à 16.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 14. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "FINEX.LU S.A. SOPARFI", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prêle moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le siège social est fixé à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à un (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 3) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Gilles Nicolas BINDELS, homme d'affaires, né à Luxembourg, le 15 avril 1981, demeurant à MC-98000 Monaco, 1, rue des Genêts (Principauté de Monaco), président du conseil d'administration;
 - Monsieur Clément GAUTHIER, homme d'affaires, né à Brest (France), le 1 septembre 1981, demeurant à L-1746 Luxembourg, 9, rue Joseph Hackim;
 - Monsieur Nico BINDELS, directeur de sociétés, né à Ettelbruck, le 21 octobre 1949, demeurant à L-7792 Bissen, 8, Cité Jean Souvignier
- 4) Monsieur Robert ZAHLEN, dirigeant de sociétés, né à Luxembourg le 7 août 1965, demeurant à L-5943 Itzig, 1 rue Jean-Pierre Lanter, est nommé commissaire aux comptes de la Société.
- 5) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.
- 6) La société "Paddock Fund Administration S.A.", en abrégé "PFA", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, est désignée comme Administration Centrale de la Société, principalement en charge de la tenue de la comptabilité de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2013. LAC/2013/8722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013035191/131.

(130043039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Boulder Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2013032797/12.

(130040259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.